

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 503 570

A2

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'ADDITION**

(21) **N° 81 07520**

Se référant : au brevet d'invention n° 80 04128 du 21 février 1980.

(54) Ski.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 63 C 5/04.

(22) Date de dépôt..... 9 avril 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 41 du 15-10-1982.

(71) Déposant : SKIS ROSSIGNOL SA, société anonyme, résidant en France.

(72) Invention de : Yves Piegay.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Germain et Maureau, Le Britannia,
20, bd E. Déruelle, 69003 Lyon.

Certificat(s) d'addition antérieur(s) :

Le brevet principal concerne un ski qui est du type de ceux comportant un système amortisseur de leurs vibrations, et dans lequel ce système est constitué par au moins deux bandes de matériau visco-élastique constraint 5 qui sont incluses longitudinalement dans la structure du ski, sont séparées longitudinalement l'une de l'autre et ont des longueurs respectives de 10 à 20 % par rapport à la longueur totale du ski.

La présente addition a pour objet de préciser la 10 position du système amortisseur dans le cas d'un ski convenant particulièrement au slalom géant. Les deux bandes de matériau visco-élastique sont, dans le cas particulier de ce type de ski, placées l'une dans la zone de la spatule et l'autre dans la zone du patin.

15 Le dessin schématique annexé représente, d'ailleurs, à titre d'exemple non limitatif, et vu en plan par dessus un ski de slalom géant, dont le système amortisseur est, pour la clarté, illustré en traits pleins, bien qu'il soit inclus à l'intérieur de la structure du ski.

20 Dans ce dessin, 1 désigne l'ensemble du ski, avec ses trois zones principales : spatule 2, talon 3 et patin 4. Dans la structure de ce ski sont incluses deux bandes de matériau visco-élastique constraint, jouant le rôle d'amortisseurs; elles sont désignées respectivement par 5 25 et par 6.

Celle 5 est placée dans la zone de spatule 2; celle 6 est placée dans la zone de patin 4; et leur longueur est pour chacune de l'ordre de 25 centimètres, pour un ski dont la longueur est de l'ordre de 2 mètres à 2 mètres 05.

30 Grâce à ce positionnement et à ce dimensionnement de ses deux éléments amortisseurs, ce ski de slalom géant allie les qualités ci-après :

- un parfait guidage dans les courbes, y compris en terrains bosselés,

35 - un excellent accrochage latéral,
 - et une très bonne stabilité directionnelle dans les reliefs, même à vitesse élevée.

REVENDICATION

Ski selon la revendication 1 du brevet principal,
caractérisé en ce que, dans sa structure, sont incluses
deux bandes de matériau visco-élastique constraint placées
5 l'une (5) dans la zone de spatule (2) et l'autre dans la
zone de patin (4).

ZZ
2503570

